

DECRET N°72-257 du 29 septembre 1972

chargeant Mr Hubert MAGA, Membre du Conseil Présidentiel, de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, de l'intérim du Ministre des Postes et Télécommunications.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;  
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;  
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N°71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;  
VU le Décret N°72-244 du 20 septembre 1972, portant désignation de ministres intérimaires et rattachant le Ministère des Affaires Etrangères et le Ministère de l'Information et du Tourisme au Cabinet du Président du Conseil Présidentiel,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 28 septembre 1972 :

- Mr Hubert MAGA, Membre du Conseil Présidentiel, **assurera** l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères, pendant l'absence de Mr Michel AHOUANMIENOU.
- Mr Edmond DOSSOU-YOVO, Ministre de l'Education Nationale, **assurera** l'intérim du Ministre des Postes et Télécommunications, pendant l'absence de Mr Karl AHOUANSONU.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 29 septembre 1972

par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6  
Ministères 12 - HC 2 - ACN 2 - SGG 4  
IAA-DCCT-ACDN-CEDN-CNI-IGF-JORD 7  
Gde Chanc.1 - DEP-DGAJL-Dtion St.6

Justin AHOUMADEGBE-TOMETIN